

# **Règlement du VII Concours d'opinions Toprural**

**Février 2013**

## **1. Entreprise organisatrice**

TOP RURAL S.L., domiciliée à Madrid, P<sup>o</sup> de la Castellana 79 avec pour numéro d'immatriculation CIF B-82591306, enregistrée au Registro Mercantil de Madrid Tome 15.167, Livre 0, Folio 133, Section 8, Feuille M-253650 est propriétaire du portail [www.toprural.fr](http://www.toprural.fr)

## **2. Conditions de participation**

- Toute personne majeure pourra participer au concours.
- Ne pourront participer les employés de la compagnie organisatrice ni leurs parents de premier et second degrés.

## **3. Dates de début et de fin du concours**

Le début du concours est fixé au 15 février 2013 à 14:00 et il s'achèvera le 15 avril 2013 à 12:00, dates incluses. Toutes les opinions publiées au cours de cette période seront prises en considération pour le concours.

## **4. Modalités du concours**

- La participation au concours se fera par le biais du site web Toprural
- Pour participer, les participants devront publier une opinion sur un des logements annoncés sur Toprural
- La participation au concours sera validée dès que le voyageur aura complété cette opération.

## **5. Restrictions**

Les commentaires ou photographies qui seront considérés par TOP RURAL S.L. contraires à la loi, la morale ou au bon usage ne seront pas admis au concours. Notamment, tout commentaire ayant un caractère discriminatoire, offensant, xénophobe, raciste, pornographique, qui attente à la protection de la jeunesse ou de l'enfance, à l'ordre ou la sécurité publique, qui viole la propriété intellectuelle ou industrielle de tiers ou qui serait considéré par TOP RURAL S.L. non adéquat à sa publication, ne sera pas admis au concours, avec ou sans obligation de préavis.

Au cas où le commentaire contiendrait une photographie où apparaîtraient des personnes reconnaissables, le participant devra pourvoir fournir le consentement préalable à l'envoi de la photographie desdites personnes.

## **6. Jury et sélection des gagnants**

A l'échéance de la date de fin de concours, un jury formé de 3 membres de l'équipe de TOP RURAL S.L. sélectionnera les 4 gagnants dans un délai maximal d'une semaine.

Critères de sélection:

- La richesse du contenu sera un des principaux critères dans le choix d'une opinion, notamment si elle comporte des photographies et/ou des vidéos et qu'elle présente plusieurs aspects du logement.
- La rédaction, la clarté et l'originalité seront également prises en compte.

Le choix des gagnants se fera à la discrétion absolue du jury et son choix sera définitif et sans appel.

TOP RURAL S.L. se chargera d'entrer en contact avec les gagnants par courrier électronique ; il leur sera demandé de communiquer leurs données personnelles nécessaires à l'envoi des prix. Au cas où un gagnant n'accepterait pas son prix dans un délai d'un mois, ce participant perdra tout droit sur le prix. Le fait d'envoyer leurs opinions soumet les utilisateurs à l'acceptation expresse des conditions du concours décrites dans ce règlement général de participation.

## **7. Prix**

Le prix pour les 4 premiers gagnants sera:

- 4 iPad mini wifi 16 Gb

## **8. Publication de l'identité des Gagnants**

Les résultats seront publiés sur le [blog de Toprural](#) le 23 avril 2013. Les gagnants acceptent que leur nom, commentaire et/ou photographie soient publiés par les moyens que TOP RURAL S.L. estimera opportuns.

## **9. Traitement des données personnelles**

Les données personnelles reçues par TOP RURAL S.L. de la part des participants seront gardées dans un fichier informatisé de sa propriété et traitées en accord avec la législation en vigueur en matière de protection des données personnelles. Les données des participants seront utilisées par TOP RURAL S.L. uniquement dans le cadre de la présente promotion (contact avec les participants gagnants et transmission de ces données aux marques ou entreprises partenaires, pour pouvoir mener à bien la livraison des prix). Les participants peuvent exercer leurs droits d'accès, rectification, suppression ou opposition vis-à-vis de TOP RURAL, S.L., P<sup>o</sup> de la Castellana 79, Madrid.

## **10. Loi applicable et juridiction compétente**

Le présent concours est régi par la loi espagnole.

Les tribunaux de Madrid Capital seront seuls reconnus compétents en matière de litige éventuel eu égard à l'interprétation et l'application du présent règlement général.